BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1257

77 – SEINE-ET-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN

Ventes et cessions

502 913 296 RCS Melun.
LE RYSAC.
Forme : Société civile.
Capital : 990.00 EUR.
Adresse : 110, Rue des Berchères, 77340 Pontault-Combault.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION LE REQUET Société civile Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 110 Rue des Berchères 77340 Pontault-Combault N° RCS 492 549 902 RCS Melun, est société absorbante LE RYSAC Société civile Au capital de : 990,00 EUR Siège social 110 Rue des Berchères 77340 Pontault-Combault N° RCS 502 913 296 RCS Melun, est société absorbée Actif : 961 424,00 EUR Passif : 1 045 716,00 EUR Actif net apporté : - 84 292,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'art. L 236-3 II du Code de Commerce, et dès lors que l'absorbante détient la totalité des actions composant le capital social de l'absorbée et qu'elle les détiendra jusqu'à la date de réalisation, il ne sera pas procédé à l'échange de parts sociales de l'absorbée contre des parts sociales de d'absorbante et l'absorbante ne créera de parts sociales (ni par conséquent de prime de fusion) en rémunération des apports de l'absorbée. Les parts sociales de l'absorbée se trouveront annulées du fait de la réalisation de la fusion Montant prévu de la prime de fusion : NEANT Date du projet : 16/08/2021 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 19/08/2021, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Melun au nom de la société LE RYSAC et au nom de la société LE REQUET.